



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 26
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 1

Délibération N° : 23.011/D

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - GESTION DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

SEANCE DU 16/02/2023

LE JEUDI SEIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H05, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Monsieur Jérôme MEUNIER,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Franck PEROIS, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Monsieur Jean FIORESE,
Monsieur Nourdine SEDRATI, Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON, Monsieur Serafino SERRAVALLE,
Monsieur Karim SELLAMI, Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Arnaud DEGEN,
Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

ABSENT EXCUSE :

Madame Caroline COLL

POUVOIRS :

Madame Sandrine LAMIRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Monsieur Timotée DAVIOT a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Evelyne BERTELLI a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Madame Nathalie MAGNIN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé personnellement à M. le Maire

SEANCE DU 16/02/2023

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - GESTION DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1er juillet 2022,

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4,

CONSIDERANT que le Débat d'Orientations Budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant le Budget primitif,

Son Conseil d'Exploitation entendu,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur Le Maire de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023.

SEANCE DU 16/02/2023

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - GESTION DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 17/02/2023



**Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine**

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 24/02/2023

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 23.011/D

Objet de l'acte : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 - GESTION DU PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20230216-BRU_DE_22552_1-DE

Date de l'acte : 16/02/2023

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_22552_1

Date de réception en Préfecture : 23 février 2023

REGIE DE GESTION

DU PARC DE STATIONNEMENT REGIONAL

PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Débat d'Orientations Budgétaires 2023

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans quel délai le DOB doit-il avoir lieu ?

- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Quelles évolutions ont impacté le DOB ?

- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- La structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Transmission : Le rapport et la délibération doivent être transmis au Préfet.

Publication : Le rapport fait l'objet d'une publication.

Vu pour être annexé à la
délibération n° 13.011/D
au Conseil Municipal du

26/02/2023

A Brunoy, le 27/02/2023

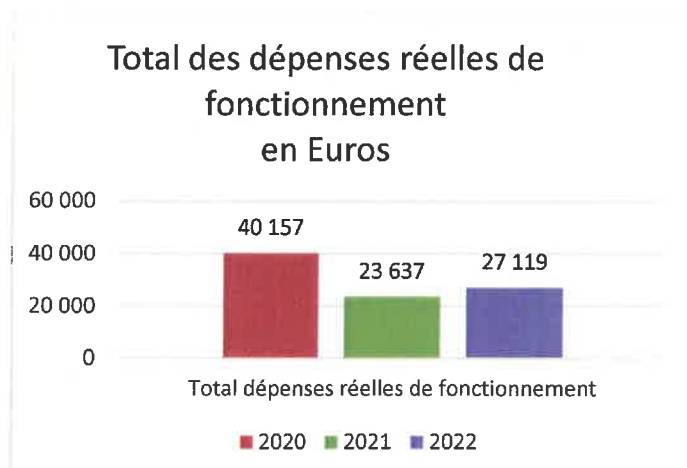
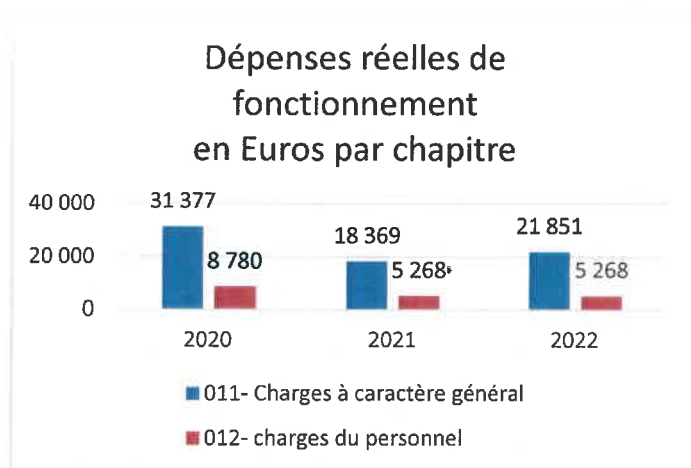
Le Maire
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Bruno GALLIER



1 – La situation financière à fin 2022 :

- Evolution de la section de fonctionnement : les dépenses

Libellé	2020	2021	2022
011- Charges à caractère général	31 377 €	18 369 €	21 851 €
012- charges du personnel	8 780 €	5 268 €	5 268 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	40 157 €	23 637 €	27 119 €



Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une évolution en dent de scie : une baisse en 2021 (- 41 %) puis une augmentation en 2022 (+ 14 %), en raison de la reprise suite au Covid 19.

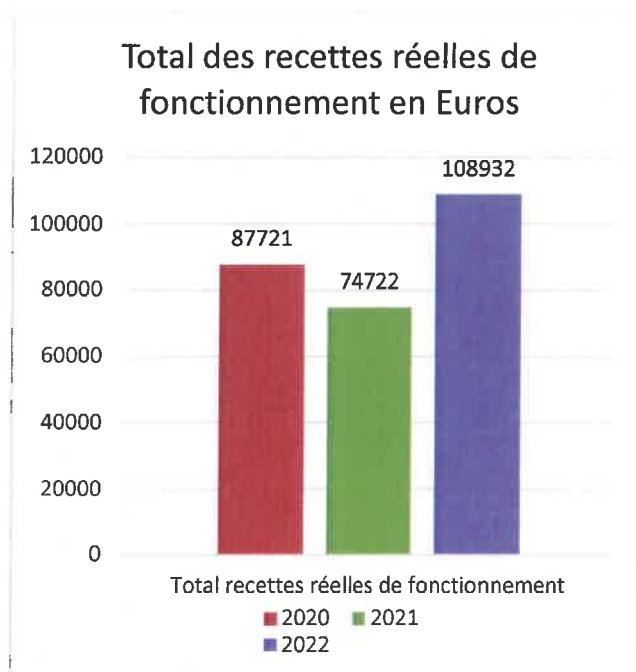
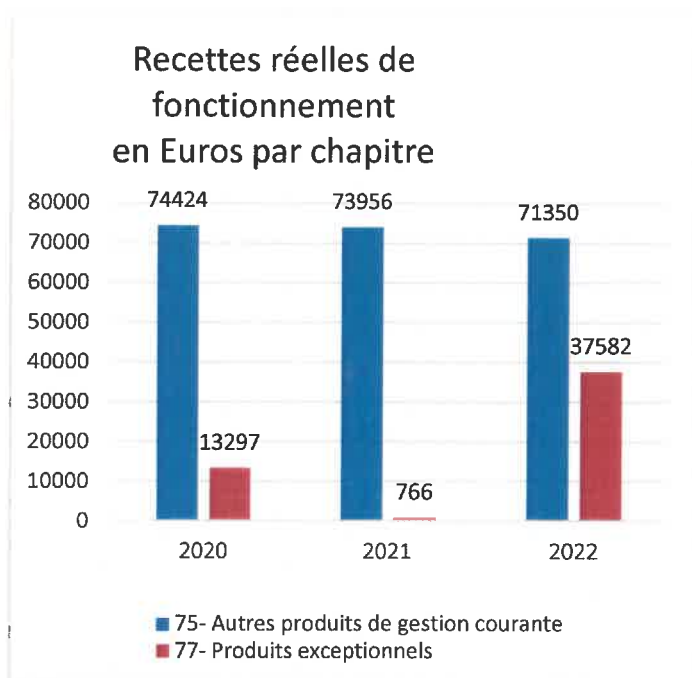
Les **charges à caractère général** (chapitre 011 : 21 851 €) ont subi une augmentation par rapport à 2021 et concernent en majeure partie :

- Les abonnements et consommations des fluides ;
- La maintenance des équipements.

Les **charges de personnel** (chapitre 012 : 5 268 €), concernent uniquement les indemnités du Directeur de régie, il n'y a pas d'évolution sur ce chapitre.

- **Evolution de la section de fonctionnement : les recettes**

Libellé	2020	2021	2022
75 – Autres produits de gestion courante	74 424 €	73 956 €	71 350 €
<i>Evolution</i>		-1%	-3.52%
77 – Produits exceptionnels	13 297 €	766 €	37 582 €
<i>Evolution</i>		-94%	4806%
Total Recettes réelles de fonctionnement	87 721 €	74 722 €	108 932 €

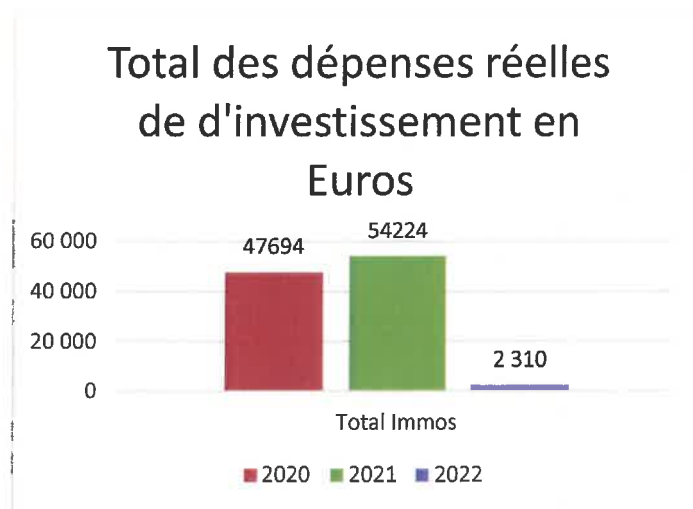
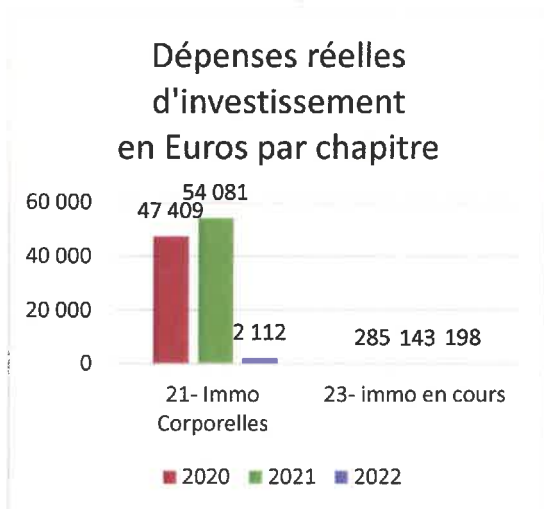


Les recettes réelles de fonctionnement avaient subi une baisse liée à la crise sanitaire sur 2020 et 2021. En 2022, les recettes ont augmenté dans leur globalité.

Les produits de gestion courante (chapitre 75 : 71 350 €), correspondant à la participation des usagers au stationnement, ont connu une légère diminution sur 2022. En revanche, les produits exceptionnels (chapitre 77 : 37 582 €) ont fortement augmenté en raison d'une subvention de l'Etat liée au COVID (33 120 €) ainsi qu'un remboursement de facturation d'énergie.

- **Evolution des dépenses de la section d'investissement :**

Libellé	2020	2021	2022
21- Immo Corporelles	47 409 €	54 081 €	2 112 €
23- immo en cours	285 €	143 €	198 €
Total Immos	47 694 €	54 224 €	2 310 €



Sur les années 2020 et 2021, des travaux de réhabilitation (étanchéité, remplacement des ouvrants, signalétique) et de sécurisation du parking (installation de 16 caméras) ont été réalisés ce qui explique de fortes dépenses d'investissement. En 2022, très peu d'investissements ont été réalisés en raison notamment des changements de projets sur le Pôle Gare. Cependant, en 2023, des travaux d'embellissement et de sécurisation du parking devraient être réalisés. L'amélioration de la signalétique sur la Ville est également à venir cette année.

2 – Les équilibres budgétaires pour 2023 :

- **Section d'Investissement prévisionnelle : 208 000 €**

Recettes

Ecritures d'ordre : 83 000 €

Résultat reporté : 125 000 €

Dépenses

Dépenses réelles : 158 000 €

Ecritures d'ordre : 50 000 €

- **Section de fonctionnement prévisionnelle : 233 000 €**

Recettes

Recettes réelles : 70 000 €

Ecritures d'ordre : 50 000 €

Résultat reporté : 113 000 €

Dépenses

Dépenses réelles : 150 000 €

Ecritures d'ordre : 83 000 €

En 2023, des projets de continuité de réhabilitation sont identifiés et sont actuellement à l'étude. Cela concerne des travaux de réhabilitation intérieure ainsi que l'amélioration des espaces extérieurs avec la reprise de la voirie, l'embellissement de la façade et des espaces avoisinants l'entrée piétonne.